



# **Guide électronique des systèmes et sources d'information du Secrétariat du Traité sur l'Antarctique**



## Table des matières

<i>Le site internet du Secrétariat</i>	
<i>Informations de base sur le Traité</i> .....	4
Les Parties au système du Traité sur l'Antarctique et leur statut .....	4
Documents principaux du Système du Traité sur l'Antarctique .....	4
Base de données du Traité .....	4
<i>Inspections</i> .....	5
<i>Gestion des responsables à contacter</i> .....	5
Points de contact.....	5
<i>Base de données des responsables à contacter</i> .....	5
<i>Informations sur les réunions précédentes</i> .....	5
Liste des réunions précédentes.....	5
Rapports finaux.....	6
<i>Documents de la Réunion</i> .....	6
<i>Informations sur la prochaine réunion</i> .....	6
Inscription.....	6
<i>Soumission de documents</i> .....	6
<i>Échange d'informations</i> .....	6
SEEI (Système électronique d'échange d'informations).....	6
<i>Rapports</i> .....	7
<i>Contenu relatif à la protection de l'environnement</i> .....	7
Liste des EIE.....	7
Base de données APA (Aires protégées et sites et monuments historiques).....	7
<i>Espace de travail du Comité pour la protection de l'environnement</i> .....	7
<i>Tourisme et activités non-gouvernementales</i> .....	7
Lignes directrices pour les visites de sites .....	7
<i>SAR - Détail des coordonnées des autorités nationales compétentes</i> .....	7
Autres lignes directrices.....	8
<i>Forum</i> .....	8
<i>Documents de la Réunion</i> .....	8
Centre de documentation.....	8
Glossaire de la terminologie de la RCTA .....	8
<i>Comment communiquer avec le Secrétariat</i> .....	8

# **Guide électronique des systèmes et sources d'information du Secrétariat du Traité sur l'Antarctique**

## ***Le site Web du Secrétariat***

Le site Web du Secrétariat du Traité sur l'Antarctique constitue la principale source d'information sur le Système du Traité sur l'Antarctique.

Le site Web s'articule autour de quatre sections principales : le Traité sur l'Antarctique, le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, l'Échange d'informations et les Outils et ressources.

La conception du site permet un accès direct et ouvert à quasiment toutes les sections à partir de la page d'accueil.

La plupart des pages incluent des textes d'introduction et d'explication. Des encadrés au bas de bon nombre de pages prévoient des raccourcis vers de la documentation supplémentaire, des bases de données et des sites connexes.

La majeure partie de l'information fournie par le site Web est librement accessible. Une explication sur la façon d'obtenir l'authentification d'accès appropriée est prévue pour toutes les sections dont l'accès est restreint.

Link: <http://www.ats.aq> or <http://www.antarctictreaty.org>

## ***Informations de base sur le Traité***

### **Les Parties au système du Traité sur l'Antarctique et leur statut**

Il s'agit d'une liste de toutes les Parties consultatives et non-consultatives au Traité, leur statut CPE (Comité pour la protection de l'environnement), CCAS (Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique) et CCAMLR (Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique et/ou Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique), et des liens vers leurs sites Web.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ats\\_parties.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/ats_parties.aspx?lang=f)

### **Documents principaux du Système du Traité sur l'Antarctique**

Cette section permet d'accéder à deux publications :

Recueil des principaux documents du Système du Traité sur l'Antarctique : il comprend le Traité sur l'Antarctique, le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique (CCAS) ainsi que les principaux règlements du Secrétariat du Traité sur l'Antarctique.

Le Règlement intérieur de la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique et du Comité pour la protection de l'environnement : mise à jour tous les ans, cette publication contient également la liste des réunions sur l'Antarctique et la liste des pays qui participent au Système du Traité sur l'Antarctique.

Lien: [http://www.ats.aq/f/ats\\_keydocs.htm](http://www.ats.aq/f/ats_keydocs.htm)

### **Base de données du Traité**

Il s'agit de la base de données légale du Traité ; elle répertorie les textes de toutes les Recommandations, Mesures, Décisions et Résolutions, et d'autres mesures adoptées par la RCTA (Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique), les documents connexes et les informations sur leur statut juridique.

Le personnel du Secrétariat assure la mise jour progressive de son contenu sur la base des informations recueillies auprès des Parties et du Gouvernement dépositaire du Traité sur l'Antarctique.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/info\\_measures\\_list.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/info_measures_list.aspx?lang=f)

### **Inspections**

Cette base de données contient des détails de toutes les inspections menées par les Parties depuis 1962 conformément à l'Article VII du Traité et à l'Article 14 du Protocole, ainsi que des liens vers les rapports d'inspection disponibles et les autres documents relatifs à ces inspections et discutés lors de l'ATCM.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ats\\_governance\\_listinspections.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/ats_governance_listinspections.aspx?lang=f)

## ***Gestion des responsables à contacter***

### **Points de contact**

La recommandation XIII-1 (Bruxelles, 1985) fait la différence entre deux catégories de points de contact: L'une qui traite des questions relatives au Traité (mention en est faite dans le paragraphe 3 de cette recommandation) et l'autre qui traite des données scientifiques (paragraphe 5). Le protocole environnemental établit un troisième contact dénommé le représentant CEP.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ats\\_meetings\\_contacts.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/ats_meetings_contacts.aspx?lang=f)

Le système prévoit d'autres secteurs/rôles tels que des experts des questions touristiques, légales et institutionnelles, SAR, etc. Ces derniers peuvent être affectés à l'aide de la base de données des responsables à contacter (ci-dessous).

### **Base de données des responsables à contacter**

Cette base de données restreinte contient les coordonnées des responsables à contacter de tous les participants au Système du Traité sur l'Antarctique. Les utilisateurs autorisés ont la possibilité de consulter les coordonnées des responsables à contacter de toutes les parties, de gérer ces coordonnées et d'octroyer des autorisations d'accès aux responsables de leur partie. Pour accéder à ces données, il faut disposer d'un nom d'utilisateur individuel attribué par l'administrateur des coordonnées des responsables à contacter de votre partie.

Chaque partie ou organisation désigne un ou plusieurs administrateurs qui sont autorisés à modifier les données de la base de données des coordonnées des responsables à contacter du Traité sur l'Antarctique. Ils sont également responsables de l'attribution des niveaux d'accès et des rôles d'autres utilisateurs au sein de leur propre partie ou organisation.

Manuel d'utilisation : <http://www.ats.aq/documents/ie/ContactsDatabaseUserGuide.pdf>

Lien: <https://contacts.ats.aq>

## ***Informations sur les réunions précédentes***

### **Liste des réunions précédentes**

Cette liste répertorie toutes les réunions précédentes du Traité y compris les conférences diplomatiques, la réunion des experts et les réunions consultatives (RTCA et SRTCA). Un clic sur chaque réunion permet d'accéder aux documents de travail soumis et au rapport final, aux mesures, aux décisions et aux résolutions produits lors de cette réunion.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ats\\_meetings.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/ats_meetings.aspx?lang=f)

Si une section « prochaines réunions » est déjà créée, un clic sur le nom de réunion permet d'y accéder.

## **Rapports finaux**

Tous les rapports finaux des réunions sont répertoriés dans cette liste.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/info\\_finalrep.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/info_finalrep.aspx?lang=f)

## **Documents de la Réunion**

Il s'agit d'une base de données consultable comprenant l'ensemble des documents de travail présentés aux réunions.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ats\\_meetings\\_doc\\_database.aspx?lang=f&menu=2](http://www.ats.aq/devAS/ats_meetings_doc_database.aspx?lang=f&menu=2)

## **Informations sur la prochaine réunion**

Si la section « prochaine réunions » est déjà créée pour la prochaine réunion, (habituellement quatre mois à l'avance) elle est accessible à partir de la page d'accueil ou de la liste de réunions.

Recherchez le lien **Informations destinées aux délégués** pour avoir accès aux documents de discussion (documents de travail, documents d'information, documents du Secrétariat, documents d'informations générales) déjà soumis. Cette section contient également la liste des délégués et les notes du Secrétariat du pays hôte. Toutes ces sections sont protégées par un mot de passe et des identifiants sont distribués aux délégués et aux responsables à contacter.

## **Inscription**

L'inscription en ligne est ouverte dans la section « Prochaines réunions » trois mois avant chaque réunion. Seuls les administrateurs des responsables à contacter de chaque Partie ou organisation peuvent inscrire les délégués à la Réunion.

## **Soumission de documents**

Les documents doivent être envoyés à l'adresse e-mail précise indiquée par le Secrétariat avant chaque réunion. Veuillez lire le manuel de soumission des documents inclus dans la section « Prochaines réunions ». Ce manuel donne une description des différents types de documents et propose des modèles et des conseils sur la gestion des styles et des illustrations. Il fournit également un rappel des échéances et des informations de base qui doivent ressortir dans votre document.

## **Échange d'informations**

### **SEEI (Système électronique d'échange d'informations)**

L'article VII du Traité requiert de chacune des Parties qu'elle échange librement des informations sur ses activités. Toutes les informations fournies par les Parties sont accessibles au public dans la section « échange d'informations » du site. Elle est divisée en trois catégories : Les informations permanentes, les informations de pré-saison et le rapport annuel.

Sur instruction de la RCTA, le Secrétariat a mis au point le Système électronique d'échange d'informations (SEEI) comme référentiel central pour cette information.

Les noms d'utilisateurs et mots de passe pour accéder au SEEI sont attribués par les administrateurs de chaque pays, via la base de données des responsables à contacter du TA.

Guide de l'utilisateur : [http://www.ats.aq/documents/ie/eies\\_userguide.pdf](http://www.ats.aq/documents/ie/eies_userguide.pdf)

Lien: <http://eies.ats.aq>

## **Rapports**

Une section « Synthèse des rapports » fournit également des rapports interparties sur les différentes catégories.

Lien: <http://www.ats.aq/f/ie.htm>

## ***Contenu relatif à la protection de l'environnement***

### **Liste des EIE**

Cette base de données contient des informations sur les études d'impact environnemental (EIE) réalisées et publiées par les Parties. Pour alimenter la base de données, il faut un nom d'utilisateur et un mot de passe SEEI.

Lien: [http://www.ats.aq/devAS/ep\\_eia\\_list.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devAS/ep_eia_list.aspx?lang=f)

### **Base de données APA (Aires protégées et sites et monuments historiques)**

Cette base de données contient les textes des plans de gestion des zones spécialement protégées et des zones gérées spéciales de l'Antarctique, leur statut juridique, leur position sur le continent antarctique et un résumé des raisons pour lesquelles elles ont été désignées. La base de données contient aussi les informations concernant la liste et l'emplacement des sites et monuments historiques de l'Antarctique.

Lien: [http://www.ats.aq/devPH/apa/ep\\_protected.aspx?lang=f](http://www.ats.aq/devPH/apa/ep_protected.aspx?lang=f)

### **Espace de travail du Comité pour la protection de l'environnement**

**Lieu de travail:** Cette section contient des informations pertinentes pour les membres du CPE ou des personnes autorisées par le Représentant CPE de chaque Partie ou organisation.

Lien: [http://www.ats.aq/e/cep\\_workspace/cep\\_workspace.htm](http://www.ats.aq/e/cep_workspace/cep_workspace.htm)

Règles et lignes directrices

Lien: [http://www.ats.aq/f/cep\\_rop.htm](http://www.ats.aq/f/cep_rop.htm)

Manuel

Lien: [http://www.ats.aq/f/cep\\_handbook.htm](http://www.ats.aq/f/cep_handbook.htm)

## ***Tourisme et activités non-gouvernementales***

### **Lignes directrices pour les visites de sites**

La RCTA dresse et met à jour de façon régulière chaque année une liste de lignes directrices spécifiques pour les sites de l'Antarctique les plus visités par les touristes.

Lien: [http://www.ats.aq/f/ats\\_other\\_siteguidelines.htm](http://www.ats.aq/f/ats_other_siteguidelines.htm)

### **SAR - Détail des coordonnées des autorités nationales compétentes**

Les Parties au traité de l'Antarctique fournissent régulièrement des informations relatives aux coordonnées de contact des autorités compétentes et les coordonnées des centre maritimes de coordination des secours afin que cette information soit fournie aux visiteurs non-gouvernementaux en Antarctique.

Lien: [http://www.ats.aq/documents/ATCM35/ww/atcm35\\_ww006\\_f.pdf](http://www.ats.aq/documents/ATCM35/ww/atcm35_ww006_f.pdf)

### **Autres lignes directrices**

Ci après les principales réglementations et lignes directrices de la RTCA pour les touristes et les organisateurs d'expéditions.

[Lignes directrices pour les visiteurs en Antarctique 1994 \(Pièce jointe au Rec. XVIII-1\)](#): Lien

[Lignes directrices pour les touristes](#) pièce jointe à la Rés. 4 (2004): Lien

[Lignes directrices pour les visiteurs en Antarctique 1994 \(Pièce jointe à la résolution 3 \(2011\)\)](#): Lien

[Lignes directrices pour les croisières en Antarctique \(2014\)](#): Lien

### **Forum**

Le Secrétariat anime deux forums de discussions (un pour la RCTA et un pour le CPE) qui offrent un cadre pour les travaux intersessions des parties. Un nom d'utilisateur et un mot de passe spécifiques sont attribués à chaque Partie ou organisation pour accéder à ces forums.

Liens: <http://forum.ats.aq> et <http://forum.cep.aq>

### **Documents de la Réunion**

#### **Centre de documentation**

Le [Centre de documentation](#) offre un catalogue en ligne des publications dans bibliothèque du Secrétariat et un ensemble numérique de documents relatifs à la législation, la politique et les programmes de l'Antarctique.

Lien: [http://www.ats.aq/f/info\\_doccenter.htm](http://www.ats.aq/f/info_doccenter.htm)

#### **Glossaire de la terminologie de la RCTA**

Ce glossaire contient l'ensemble des termes approuvés par la RCTA dans les quatre langues du Traité de l'Antarctique. Lien: <http://glossary.ats.aq>

### **Comment communiquer avec le Secrétariat**

Reportez-vous aux coordonnées fournies dans la section [A propos de nous](#) de notre site Web si vous souhaitez entrer directement en contact avec un de nos collaborateurs. Ou alors, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [ats@antarctic treaty.org](mailto:ats@antarctic treaty.org). Nos numéros de téléphone et de fax et notre adresse postale sont également disponibles à la section [À propos de nous](#).

Lien: <http://www.ats.aq/f/about.htm>